11, rue du Morvan
BP 80 831
60008 BEAUVAIS

☎ : 03 44 05 02 20
09 83 30 02 20

courriel : snu60@snuipp.fr

Pierre Ripart
Secrétaire départemental

SNUipp-FSU Oise

Beauvais, 13 novembre 2020

Objet : Situation des personnels vulnérables

Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice des services départementaux de l'Éducation Nationale de l'Oise,

Les parutions du décret n°2020-1365 du 10 novembre 2020 et de la circulaire de la DGAPF relative, redéfinissent la prise en charge des personnels vulnérables au titre des douze affections définies.

Nous souhaitons porter à votre attention que les aménagements préconisés dans la circulaire ne peuvent être appliqués dans la très grande majorité de nos écoles et de nos classes, en particulier l'isolement du poste de travail. En conséquence, ils ne permettent pas de maintenir les collègues en présentiel dans leur établissement. De même, le travail à distance n'est pas mis en place à ce jour pour les enseignant·es, sauf à de rares exceptions près et pour les personnels volontaires.

Dans ces conditions, il y a lieu de placer les personnels concernés en ASA dès qu'ils en font la demande à l'appui d'une attestation de leur médecin traitant.

Nous soulignons, qu'en cas de refus, les personnels doivent être mis en ASA dans l'attente de l'avis du médecin de prévention, comme le prévoit la circulaire.

Dans cette attente, et restant à votre disposition, recevez Madame l'IA-DASEN, notre indéfectible attachement au respect du droit des personnels.

Nous vous remercions par avance de toute l'attention que vous porterez à notre requête.

Pierre Ripart,

Secrétaire départemental

SNUipp-FSU de l'Oise